

# Prévenir les accidents de baignade dans les piscines privées

Chaque année en France, pendant la période estivale, de nombreux enfants sont victimes de noyade dans des piscines non couvertes appartenant à des particuliers.

Le défaut de surveillance (quelques secondes d'inattention suffisent) et de clôture des bassins sont les principaux facteurs d'accident. Les piscines en kit, rigides ou gonflables, enterrées ou posées sur le sol, sont aussi dangereuses qu'une piscine traditionnelle.

Afin de réduire le risque, les recommandations ci-après s'avèrent essentielles :

- Surveiller les enfants en permanence ;
- Se doter de matériels de sécurité normalisés (barrières de protection, système d'alarme, couverture ou abris de piscines). Apprendre aux enfants à nager le plus tôt possible, à tenir la tête hors de l'eau et les prévenir des dangers de la piscine ;

- Equiper l'enfant de flotteurs agréés ;

- Enlever du bassin les jouets et les bouées quand ils ne sont pas utilisés

- Acquérir des notions de secourisme (bouche à bouche, massage cardiaque, avant l'arrivée des secours) auprès des sapeurs-pompiers ou des associations (Croix Rouge Française, Association départementale de Protection Civile, Secouristes Français Croix Blanche) ;

- Alerter immédiatement les secours en cas d'accident en composant le 15 (SAMU) ou le 18 ou le 112 (pompiers) et en précisant les raisons de l'appel

- **Un dispositif de sécurité ne remplace en aucun cas la vigilance des adultes** responsables, lesquels doivent exercer une surveillance constante et active. Il ne faut jamais laisser un enfant accéder seul à une piscine, ni l'y laisser seul ou le quitter des yeux, même quelques instants.